

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON

Nombre de conseillers en
fonction : 19

Nombre de conseillers
présents : 14

Nombre de votants : 18

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023 à 18heures30

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrietort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Décembre 2023

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, CAZENAVE Marie-Christine, DARSAUT Jean-Paul, LATASTE Marie, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, BARROUILLET Cédric, SALLES Pierre, BOULAND Geneviève, DOURTHE Jean-Michel

Absents ayant donné procuration : Marie-Hélène DELARUE ayant donné procuration à Élodie DUDON, Benjamin BARROUILLET ayant donné procuration à Pierre SALLES, Patrick BENETEAU ayant donné procuration à Jean-Louis DARRIEUTORT, Maritxu MARTIN ayant donné procuration à Marie-Christine CAZENAVE

Absent : MIRAMON Maylis,

Secrétaire : Madame CASINI Sandrine

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération portant proposition d'engager la Commune dans la démarche d'un plan de référence

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, A l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les procès-verbaux des séances du 30 Novembre 2023

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20231220_01DEL : Délibération portant proposition d'engager la Commune dans la démarche d'un plan de référence

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la collectivité a candidaté au programme « Villages d'avenir » avec les projets suivants :

- Les travaux d'aménagement paysager du quartier du Caloy
- L'installation de l'éclairage public à led le long de la Scandibérique
- La réhabilitation de la salle polyvalente

Cet appel à projet de la Préfecture des Landes a pour objectif d'aider les communes rurales à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie. Le programme s'appuiera sur le recrutement d'un chef de projet, basé à la Préfecture des Landes, dont la mission sera d'accompagner les maires des villages ruraux dans la conception et la réalisation de leurs travaux.

Concomitamment à cette candidature, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune fait partie des centralités potentiellement éligibles au dispositif départemental de développement et d'aménagement local en faveur de la revitalisation des centres bourgs landais. La collectivité peut bénéficier à ce titre d'une dotation de 250 000 € pour la mise en œuvre d'un plan d'actions couvrant à minima deux thématiques parmi les quatre suivantes :

- Habitat et logement
- Commerces et services
- Cadre de vie et espaces publics
- Équipements à destination de la population

Le préalable, dans cette démarche, est dans un premier temps, l'élaboration d'un plan de référence.

Un plan de référence est un document de cadrage aboutissant à un programme d'actions chiffrées qui permettrait de disposer d'une vision à long terme de l'aménagement du centre bourg et ses alentours dans une réflexion d'ensemble cohérente.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le coût d'un plan de référence est situé entre 30 000 et 50 000 € HT.

Le Conseil Départemental peut subventionner à hauteur de 20% ainsi que le fond vert si des actions sont prévues en ingénierie.

L'élaboration de ce document est confiée à un bureau d'études pluridisciplinaire qui regroupe dans le cahier des charges, les prestations des spécialistes (urbaniste, architecte, paysagiste, VRD...).

Monsieur le Maire ajoute qu'un plan de référence trouve cependant une justification dans la nécessité d'inscrire l'action municipale, conduite jusqu'alors selon une logique d'opportunités au coup par coup, dans une réflexion d'ensemble, cohérente et articulée sur le court terme (mandat actuel) et le moyen terme (mandature suivante).

Monsieur le Maire fait savoir que l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAFL) peut si nécessaire, accompagner les collectivités dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un coût situé entre 4000 € et 5000 € HT.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** à la réalisation d'un plan de référence en 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir si besoin, dans le cadre de l'élaboration de ce plan de référence, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024
- **CHARGE** Monsieur le Maire de demander une subvention auprès du Conseil Départemental et une aide à l'État au titre du fond vert

COMMISSIONS MUNICIPALES

CCAS : Madame Marie-Christine CAZENAVE signale que le repas du CCAS, offert aux personnes de plus de 65 ans a eu lieu le Dimanche 03 Décembre 2023. 129 personnes ont répondu présents à l'invitation. Elle souhaite remercier les personnes présentes qui ont participé à la bonne organisation de cette journée. D'autre part, Madame Marie-Christine CAZENAVE informe le Conseil Municipal qu'une braderie de Noël sera organisée le 23 Décembre 2023 de 10h00 à 12h00.

Commission vie associative : Monsieur Cédric BARROUILLET liste les prochaines manifestations :

- Vide grenier de l'association « La Pena la Muleta » le 21 Janvier 2024
- Assemblée Générale et repas du Club Espoir et Amitié le 03 Février 2024
- Banquet de l'ACCA le 25 Février 2024

Monsieur Cédric BARROUILLET dit avoir participé à l'assemblée générale du Club de surf. Il signale aussi avoir rencontré le Président du Club de Pelote Basque concernant les demies finales et finales du Championnat de France vétéran en octobre 2024. Le club de Saint-Perdon a été choisi

par la Fédération pour l'organisation de cette manifestation. Cet évènement va attirer beaucoup de visiteurs. Monsieur Cédric BARROUILLET propose pour l'occasion, de mettre en valeur notre village en proposant des activités d'autres associations Saint-Perdonnaises. Il ajoute également que des travaux seront à prévoir sur la cancha.

Monsieur Cédric BARROUILLET précise que le bureau de l'association « DFCI » a changé. Le nouveau président est Monsieur Christophe LAPEYRE. Monsieur le Maire dit qu'il serait intéressant de lui présenter le Plan Communal de Sauvegarde. Monsieur Didier LARTIGUE souligne que le Conseil Municipal pourrait être également destinataire de cette présentation. Monsieur Cédric BARROUILLET ajoute que le risque « Cyberattaque » pourrait être intégré dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Commission travaux : Monsieur Philippe CABANNES évoque les prochains travaux de la Régie des Eaux de Mont de Marsan Agglomération, « Avenue des Arènes », concernant le remplacement des canalisations et branchement d'eaux potables.

Monsieur Patrick BEEUWSAERT signale que le panneau « Rue des Fougères » est à remplacer. Monsieur Philippe CABANNES en informera les services techniques.

Travaux mairie : Monsieur le Maire informe les élus du devis de l'entreprise SCOP LAPORTE pour une étagère à prospectus pour un montant de 559.01 € TTC. Madame Élodie DUDON dit que ce devis sera étudié au budget 2024. Monsieur Didier LARTIGUE ajoute qu'un devis a aussi été demandé pour un panneau d'affichage numérique.

Aménagement du Caloy : Monsieur Didier LARTIGUE fait le point des futurs travaux d'aménagement du Caloy. Les commissions Environnement et Travaux proposent les aménagements suivants :

- Création d'un espace d'arbres nourriciers et diverses plantations
- Réaménagement du local poubelles
- Création d'un cheminement pour se rendre à la salle et aux places de parking PMR
- Aménagement du parking
- Modification des portes de la salle communale

Monsieur Didier LARTIGUE informe le Conseil Municipal que ce projet fera l'objet de demandes de subvention (DETR et FEC).

Projet autisme : Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Madame PERRONNE, Directrice de XL Habitat dans le cadre du projet autisme de la maison Bourlon. Le Conseil Départemental a confirmé que les dépenses de fonctionnement seront assurées par l'association ALGEEI. En outre, le financement de l'investissement pourrait être orienté vers un bailleur social. Monsieur le Maire explique que Madame PERRONNE a l'habitude de travailler sur des projets similaires puisque des projets identiques ont déjà été menés à Morcenx et Sabres. Une prochaine réunion sera organisée avec le Conseil Départemental et XL Habitat pour monter le cahier des charges.

Commission marché : Madame Sandrine CASINI fait le bilan du marché de Noël qui a eu lieu Dimanche 17 Décembre 2023 dans la salle polyvalente avec trente-sept exposants. Les food trucks à l'extérieur, les animations tout au long de la journée, la présence du Père Noël et la participation des Petits Lutins pour la gestion de la buvette ont été appréciés.

Madame Sandrine CASINI sollicite l'avis des élus présents concernant la demande de Monsieur MILLET, fromager, d'être présent sur la place des commerces le Jeudi 22 Décembre 2023. Les élus émettent un avis favorable.

INFORMATIONS DIVERSES

Modification du PLUi : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante la procédure en cours relative à la modification du plan local d'urbanisme intercommunal. Il explique que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu son avis et demande la réalisation d'une évaluation environnementale. Cette étude nécessite le recours à un bureau d'étude spécialisé impactant fortement les délais de procédure.

Transfert de pouvoir de police de la publicité extérieure : Monsieur le Maire explique que Mont de Marsan Agglomération a adopté son règlement local de publicité intercommunal depuis le 02

Février 2022. Les maires étaient tout de même compétents pour assurer la police de la publicité sur leur commune. Afin de mutualiser l'exercice de cette police, la loi prévoit le transfert automatique à compter du 01 Janvier 2024, de ce pouvoir au Président de Mont de Marsan Agglomération sauf avis contraire. Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal ne pas s'opposer et d'accepter le transfert de ce pouvoir de police.

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DDTM demande aux collectivités d'avancer sur le zonage des énergies renouvelables. Monsieur le Maire propose d'identifier la couverture en panneaux solaires des centres d'enfouissement du SICTOM et le projet de réhabilitation de la salle polyvalente.

Lotissement « Les Champs du Gnay » : Monsieur le Maire rapporte que les travaux relatifs à l'éclairage du lotissement « Les Champs du Gnay » ne sont toujours pas terminés. Monsieur le Maire signale avoir contacté le lotisseur et le SYDEC pour faire avancer ce dossier.

Défense incendie : Monsieur le Maire rappelle que la défense incendie est à la charge de la Commune. Afin de préparer le budget 2024, il informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité la SOGEDO pour demander le coût du remplacement des poteaux incendie défectueux.

Skate park : Monsieur Didier LARTIGUE signale qu'une nouvelle expertise aura lieu le 04 Janvier 2024.

Novillada 2024 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la traditionnelle novillada, qui se déroule normalement fin août, se tiendra le 06 Avril 2024 à 16h00 dans les arènes du Plumaçon en raison de l'organisation des Jeux Olympiques.

Cérémonie des vœux : Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux du maire aura lieu le Samedi 06 Janvier 2024 à 19h00 à la salle polyvalente. Un mail sera transmis prochainement concernant l'organisation. Un devis a été signé pour la location de la vaisselle pour un montant de 159.20 € TTC.

Maison paramédicale : La maison paramédicale sera inaugurée le Samedi 06 Janvier 2024 à 18h00.

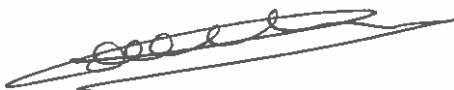
Salle polyvalente : Madame Élodie DUDON dit que les deux planchas de la salle polyvalente ont été remplacées pour un montant de 1659.19 € TTC. Elle ajoute également qu'un devis est en cours pour remplacer le four professionnel et les friteuses.

COSS : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu à la mairie relatif à l'adhésion du personnel de la Commune au COSS de Mont de Marsan. Le COSS permet au personnel communal d'accéder à des avantages (billetteries, aide financière, vacances, location de matériel...). Monsieur le Maire propose que la secrétaire de mairie recense les besoins auprès des agents avant une éventuelle adhésion.

Conférence Cyber sécurité : Monsieur Cédric BARROUILLET indique aux élus qu'il a participé à la conférence organisée par l'ALPI sur la cybersécurité le 05 Décembre dernier à Pontonx. Cette matinée a été l'occasion de faire le point sur deux cyberattaques de deux collectivités landaises. Les conséquences financières ont été très importantes. Monsieur Cédric BARROUILLET souhaite alerter les élus et les sensibiliser pour mieux se préparer aux attaques numériques. Il propose que chaque élu dispose d'une adresse mail avec le nom de domaine saint-perdon.com.

La secrétaire de séance,

Sandrine CASINI



Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

